

DOSSIER DE PRESSE

**Remise aux autorités de Mongolie d'un squelette de
Tarbosaurus bataar
ainsi que de nombreuses parties de dinosaures saisis
par la Douane**



« En restituant aujourd'hui à la Mongolie ce squelette exceptionnel de Tarbosaurus Bataar et plus de deux cents fossiles saisis par nos services, la France démontre concrètement son engagement contre le trafic illicite de biens patrimoniaux. Cette opération est le résultat d'un travail diplomatique étroit avec les autorités mongoles et d'enquêtes menées avec rigueur par nos douaniers et nos experts scientifiques, que je remercie. »

Jean-Noël Barrot, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

« Je me réjouis de cette restitution faite aujourd'hui à la Mongolie, qui est emblématique de la coopération étroite sur le contrôle de la circulation des biens culturels entre les administrations du ministère de la Culture, du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Action et Comptes publics. Elle démontre la détermination de la France à lutter contre le trafic de biens culturels et à œuvrer à la protection du patrimoine. »

Rachida Dati, Ministre de la Culture

« Fidèle à ses engagements internationaux, notamment la Convention de 1970 de l'UNESCO relative à la lutte contre le trafic illicite de biens culturels, c'est une joie et un honneur pour notre pays de remettre aujourd'hui à la Mongolie ces spécimens de dinosaures saisis par la Douane française. Fossiles parmi les plus spectaculaires, les dinosaures sont aujourd'hui particulièrement exposés aux pillages. Je salue la mobilisation des douaniers et des scientifiques, notamment du MNHN, pour leur engagement au service de la protection du patrimoine, patrimoine de la France mais plus largement comme c'est le cas aujourd'hui patrimoine de l'humanité. »

Amélie de Montchalin, Ministre de l'Action et des Comptes publics

« Je me réjouis du renforcement de la coopération culturelle entre la Mongolie et la République française. L'un des témoignages de cette dynamique est que les autorités françaises ont identifié, enquêté et jugé des découvertes paléontologiques d'origine mongole, ce qui nous permet aujourd'hui de recevoir des fossiles de dinosaures datant de 60 millions d'années. Autrement dit, une nouvelle page s'ouvre entre nos deux pays grâce aux efforts conjoints déployés pour protéger les vestiges d'animaux préhistoriques ayant vécu il y a plusieurs millions d'années sur notre planète, et pour approfondir les recherches les concernant. Je suis convaincue que les fossiles restitués aujourd'hui à la Mongolie grâce à la coopération entre la Mongolie, la France, le Brésil et d'autres pays attireront tant les visiteurs nationaux qu'étrangers, soutiendront la recherche scientifique et susciteront un grand intérêt auprès du public. À l'avenir, ces découvertes constitueront un exemple marquant de réussite dans la coopération internationale contre le trafic illicite des biens culturels. »

Nous exprimons notre sincère gratitude à la France, qui a rendu possible cette restitution. »

Mme Undram Chinbat, ministre de la Culture, des Sports, du Tourisme et de la Jeunesse de la Mongolie

SOMMAIRE

- Circonstances de la saisie
- Le rôle de la Douane dans la lutte contre le trafic de fossiles – Chiffres et tendances
- Affaires marquantes - saisies de dinosaures et parties de dinosaures (2021/2025)
- Le Tarbosaurus bataar – Présentation du Muséum National d'Histoire Naturelle
- Les autorités mongoles : Entretien
- Liens utiles – photos et vidéos

Circonstances de la saisie

Le 6 août 2013, les agents des douanes du Havre découvrent, suite à une information émanant des autorités brésiliennes, 998 fossiles non déclarés dans des fûts de quartz importés par une société française. Le Parquet du Tribunal de Grande Instance du Havre ouvre une enquête préliminaire confiée au Service National des Douanes Judiciaires, aujourd'hui Office National Anti-Fraude (ONAF) de Lyon.

Le 16 février 2015, les services de la DNRED (Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières) à Lyon saisissent, au sein d'une autre société, neuf caisses contenant un squelette de *Tarbosaurus baatar*. Des investigations complémentaires leur permettent de faire le lien avec la première affaire du Havre.

Quatre mois plus tard, la Juridiction interrégionale spécialisée de Lyon (JIRS) décide l'ouverture d'une information judiciaire des chefs d'importation en bande organisée sans déclaration de marchandises prohibées, de détention sans justificatif d'origine régulière de marchandises prohibées, de recels de biens provenant de vols en bande organisée et d'association de malfaiteurs. En 2015 et 2016, des perquisitions supplémentaires permettent la saisie de 219 nouveaux spécimens de fossiles de différents pays d'origine dont 28 originaires de Mongolie.

À l'issue des différentes phases judiciaires, les autorités de Mongolie ont fait connaître leur souhait de voir les spécimens soustraits illégalement revenir sur leur territoire d'origine.

Pièce maîtresse de cette remise : un *Tarbosaurus baatar* cousin du *T. rex* vieux de 70 millions d'années mais aussi des œufs de dinosaures

La pièce emblématique est un squelette de *Tarbosaurus baatar* dont la rareté et la valeur le placent dans la catégorie spécimen de collection paléontologique. Ce dinosaure carnivore bipède de la fin du Crétacé vécu il y a 70 à 60 millions d'années, dans l'actuelle Mongolie. Cousin asiatique du très connu *T. rex* il appartient à la famille des tyrannosauridae. Extrait du sol mongole du désert de Gobi lors de fouilles illégales le dinosaure a transité par la Corée du Sud avant d'être acheminé en France.

Les autres fossiles, sont constitués de phalanges, métacarpes, dents, œufs, crânes, pattes, bassins, vertèbres, os et côtes, fémurs, pieds, tibias, ou encore griffes, ainsi que 2 autres squelettes complets de moindre importance.

Le rôle de la douane dans la lutte contre le trafic de fossiles

Chiffres et tendances

La Douane lutte contre le trafic de fossiles, un phénomène en expansion porté par l'engouement pour la rareté et les cabinets de curiosités.

En 2024 les services douaniers ont réalisé 60 constatations ayant donné lieu à la saisie de 22 125 biens culturels, parmi lesquels 104 fossiles (dont de nombreuses dents, mégalogons, mésosaures, rhinocéros ...).

Les services douaniers restent vigilants face aux trafics de biens culturels et paléontologiques, avec l'appui du MNHN, des universitaires et des scientifiques.

Le marché des gros spécimens de dinosaures a connu son essor il y a une quinzaine d'années, notamment suite à l'engouement pour les cabinets de curiosités pour y placer, qui un beau poisson fossilisé, qui un crâne ou un œuf de dinosaure.

La tendance a été alimentée par le marché le plus prospère, celui des États-Unis où les animaux découverts le sont sur des terrains privés dont les propriétaires peuvent en faire le commerce légalement. Mais la mode a vite capitalisé sur le marché parallèle de vente illégale touchant des spécimens venus d'autres pays, notamment Chine, Mongolie, Maroc et Brésil pour lesquels la réglementation est différente. Depuis 1924 la république de Mongolie a déclaré toutes les espèces découvertes sur son sol comme espèces patrimoniales protégées et donc interdites au commerce.

Des pillages et un commerce parallèle qui privent les scientifiques et l'humanité de la découverte potentielle de nouvelles espèces.

Ce marché est nourri par des revendeurs de fossiles, spécialisés dans ce commerce, sans parfois même les qualifications paléontologiques nécessaires. Aussi ces pillages augmentent le risque pour la communauté scientifique de passer à côté de la découverte de squelettes de nouvelles espèces.

Les spécimens sont ensuite vendus lors d'enchères, de ventes en ligne ou de bourses aux fossiles et minéraux, le plus souvent à l'unité, ce qui disperse encore davantage les collections et réduit la possibilité d'enrichir les données scientifiques, notamment concernant les détails anatomiques.

2 à 3 squelettes de dinosaures se retrouvent ainsi en vente chaque année et donnent lieu parfois à des enchères faramineuses, en octobre 2020 à New-York un tyrannosaure rex venu du Dakota du Sud a été vendu pour près de 32 millions de dollars, en 2024, un squelette de tyrannosaure de 4 m de haut et 20 m de long, issu de fouilles américaines dans le Wyoming, et re-préparé en France était vendu à Paris à 4,7 millions d'euros.

Affaires marquantes saisies dinosaures et parties de dinosaures (2021/2025)

Octobre 2025

Les douaniers de Poitiers remettent à l'Université de Poitiers une collection de spécimens comprenant des crânes, vertèbres et dents fossilisés de mosasaures, prédateurs marins du Crétacé. Ces pièces ont été saisies en novembre 2023 lors d'un contrôle sur l'A10 : le conducteur du véhicule transportant ces fossiles ne présente aucun justificatif attestant de la légalité de leur détention.

Août 2025

Les agents du pôle contrôle du bureau de douane de Caen procèdent au contrôle documentaire puis physique d'une déclaration d'importation d'objets de collection en provenance des États-Unis, d'une valeur déclarée de 112 570 €. Les expertises menées par un spécialiste local et un expert du CNRS confirment l'authenticité d'ossements de Tricératops, dont une partie de corne et de collerette. Ces biens archéologiques sont soumis à des justificatifs d'importation, de détention et de circulation, que l'importateur ne fournit pas.

Janvier 2025

Lors d'un contrôle sur l'A8, les douaniers de Menton découvrent neuf dents de dinosaures dans des colis transportés par un camion espagnol. La présence de ces fossiles, datés du Crétacé supérieur (72 à 66 millions d'années), reste tout à fait exceptionnelle.

Janvier 2025

Les agents de la brigade de surveillance des 3-Frontières (41) interceptent début décembre près de 200 fossiles dissimulés dans des caisses à bord d'un véhicule en provenance de Belfort. Les analyses révèlent que 67 d'entre eux sont des spécimens paléontologiques authentiques.

[Détails de l'affaire et album photos](#)

Mai 2022

La douane remet aux autorités brésiliennes 998 fossiles du Crétacé provenant du bassin d'Araripe. L'ensemble comprend 348 nodules d'animaux fossilisés encore pris dans leur gangue d'argile (poissons, restes de dinosaures, tortues, crocodiles, ptérosaures, etc.) ainsi que 650 plaquettes de la formation Crato (crustacés, insectes et végétaux fossilisés). Ces fossiles sont découverts en août 2013 par les douaniers du bureau du Havre Port lors du contrôle d'un conteneur en provenance du Brésil, où ils sont dissimulés dans un chargement de fûts de quartz. [Communiqué de presse et liens photos/vidéos](#)

Février 2021

Les autorités marocaines organisent au Maroc une cérémonie de restitution concernant près de 25 000 pièces archéologiques saisies en 2005 et 2006 par les brigades de Perpignan et d'Arles. Ce trésor, composé de fossiles paléontologiques et archéologiques — trilobites, dents, crânes et mâchoires d'animaux, pointes de flèches, outils taillés et gravures rupestres — provient de sites pré-sahariens et de l'Anti-Atlas. Il couvre des périodes allant du paléolithique au néolithique (de 500 000 ans à environ 6 000 ans). La douane française remet l'ensemble des objets aux autorités marocaines à Marseille en octobre 2020. [Restitution et liens photos et vidéos](#)

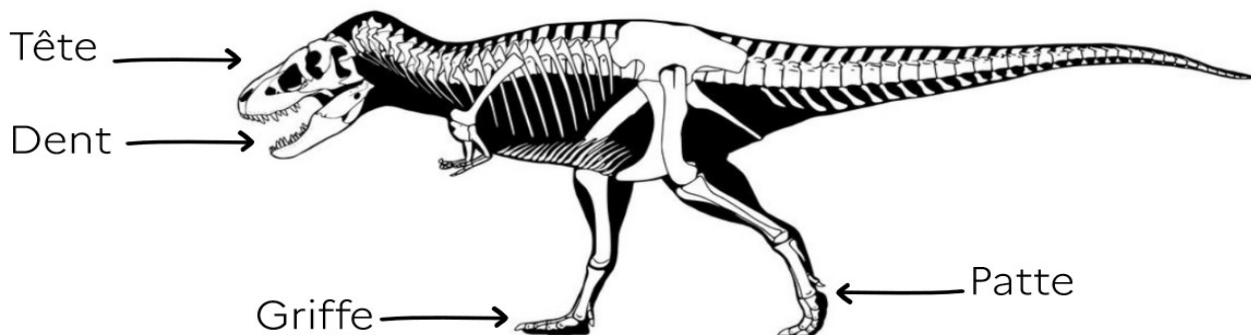
Le Tarbosaurus Bataar – Présentation du MNHN

Ronan ALLAIN, *Paléonthologue, Maître de Conférence au Muséum National d'Histoire Naturelle.*

Tarbosaurus bataar est le cousin asiatique du célèbre Tyrannosaurus rex d'Amérique du Nord et témoigne de l'existence de connexion terrestre entre l'Asie et l'Amérique du Nord avant la fin du Crétacé. Tarbosaurus appartient au groupe des théropodes, les dinosaures carnivores, et a vécu entre - 70 et - 66 millions d'années, juste avant la disparition des grands dinosaures, au niveau de l'actuel Désert de Gobi, en Mongolie et en Chine.

D'une taille légèrement inférieure au Tyrannosaurus rex, il pouvait atteindre 10 à 11 mètres de longueur pour un poids d'environ 4,5 tonnes. Ses membres antérieurs très réduits ne possèdent que deux doigts et toute la puissance de ce dinosaure se concentre dans ses pattes postérieures et dans ses formidables mâchoires pourvues de dents pouvant atteindre 9 cm de long.

Tarbosaurus baatar



Tarbosaurus est connu par plus d'une trentaine de spécimens qui sont conservés dans des Musées en Mongolie, Chine et en Pologne. Il fait malheureusement aussi l'objet de nombreuses convoitises de la part des vendeurs de fossiles et de collectionneurs privées, alors que la législation mongole stipule clairement que les fossiles de dinosaures sont la propriété du gouvernement mongol et criminalise leur exportation hors du pays.

Plusieurs spécimens ont ainsi déjà été exportés illégalement. Un spécimen vendu aux enchères à New York en 2012 avait fait l'objet d'une saisie et avait amené à la condamnation à trois mois de prison du contrebandier."

Les autorités mongoles : Entretien

- **Que représente pour la Mongolie ce rapatriement du squelette de Tarbosaurus bataar et des autres pièces paléontologiques ?**

Le Tarbosaurus Bataar est considéré comme un trésor paléontologique non seulement mongol mais aussi de l'humanité. Son rapatriement symbolise la défense d'un patrimoine unique provenant du Désert de Gobi, l'une des régions les plus riches en fossiles de dinosaures au monde. Ce retour est un succès majeur contre l'exportation illégale de fossiles.

- **Quelle est l'importance culturelle et scientifique de ces fossiles pour le peuple mongol ?**
Les fossiles de dinosaures découverts en Mongolie constituent un patrimoine scientifique et culturel d'une valeur inestimable. Leur étude, leur protection et leur mise en valeur auprès du public contribueront au développement de la science et renforceront la fierté nationale.
- **Importance scientifique :**

Ces fossiles deviendront des matériaux et des objets précieux pour la recherche paléontologique et constitueront de précieuses pièces de musée une fois les travaux d'étude et d'analyse achevés. Les fossiles de dinosaures découverts dans la région du Gobi en Mongolie, notamment dans les provinces de Dundgovi et d'Umnugovi, sont les restes de dinosaures de la période du Crétacé, datant d'environ 65 millions d'années, et représentent certains des gisements fossilifères les plus riches au monde. Ils sont essentiels pour l'étude du développement de la vie précoce sur Terre et des changements des écosystèmes. La découverte en Mongolie des restes de dinosaures tels que Velociraptor, Protoceratops et Tarbosaurus est considérée comme une avancée nouvelle et importante dans le domaine de la paléontologie.

La découverte de fossiles de dinosaures mondialement connus en Mongolie est également une source de fierté nationale. Par exemple, le « Tarbosaurus bataar » est devenu l'emblème de la paléontologie mongole, en particulier en matière de dinosaures.

- **Importance culturelle :**

La loi mongole sur la protection du patrimoine culturel considère tout artefact paléontologique comme un élément du patrimoine culturel. De ce fait, la Mongolie coopère avec de nombreux pays pour protéger ce patrimoine, lutter contre le trafic illicite et rapatrier les objets culturellement importants introduits illégalement hors du pays. En 1991, la Mongolie a adhéré à la Convention de l'UNESCO de 1970 sur les moyens d'interdire et de prévenir l'exportation, l'importation et le transfert illicites de biens culturels, et s'est engagée à assurer sa mise en œuvre. De plus, la loi relative à l'adhésion à la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés a été ratifiée par le Parlement mongol en 2024. Grâce à la coopération entre la Mongolie et la France, les artefacts ainsi restitués à la Mongolie attireront sans aucun doute des touristes nationaux et étrangers, soutiendront l'enseignement des sciences naturelles et susciteront l'intérêt du public. À l'avenir, ces artefacts resteront un exemple marquant de la lutte réussie contre la circulation illicite des objets culturels dans l'histoire de la coopération internationale, et seront d'une grande importance pour la protec-

tion du patrimoine naturel et culturel et pour la transmission d'informations tangibles aux générations futures.

- **À leur arrivée en Mongolie, avez-vous prévu une cérémonie de remise ?**

Oui, une cérémonie de remise sera prévue.

- **Où ces fossiles seront-ils conservés et/ou exposés une fois rapatriés en Mongolie ? Des recherches scientifiques seront-elles menées sur des fossiles ?**

Actuellement, la Mongolie a rapatrié des États-Unis, respectivement en 2013, 2015, 2017, 2020 et 2024, des artefacts paléontologiques exportés illégalement. Ces artefacts ont été remis au Musée d'Histoire Naturelle. Le musée en a reçu 100 %, dont environ 50 % sont en exposition permanente. Les 50 % restants sont conservés dans les réserves scientifiques du musée, restaurés dans son propre laboratoire de paléontologie, préparés pour la recherche, et des conditions sont créées pour mener des études scientifiques supplémentaires. L'Institut de Paléontologie de l'Académie des Sciences de Mongolie et le Musée d'Histoire Naturelle prévoient de mener des recherches approfondies conjointes. Sur la base des résultats, les artefacts seront restaurés, consolidés, intégrés au plan d'exposition, puis présentés au public. Les trois ministères compétents du Gouvernement de Mongolie ont adopté et mis en œuvre le programme « Patrimoine mongol et le monde », visant à protéger et étudier le patrimoine mongol et à rapatrier les objets illégalement exportés. En suite, le ministère de la Culture, des Sports, du Tourisme et de la Jeunesse de Mongolie a mis en œuvre des actions telles que le rapatriement du patrimoine culturel depuis l'étranger, des recherches conjointes et l'organisation d'expositions. En 2024, une exposition spéciale intitulée « WELCOME HOME » a été organisée au Musée d'Histoire Naturelle, avec le soutien dudit ministère, présentant des artefacts rapatriés des États-Unis.

- Le gouvernement mongol met également en œuvre un projet visant à agrandir le Musée d'Histoire Naturelle, à réorganiser et repenser son concept, et à créer un Musée National des Sciences Naturelles. La salle principale de ce nouveau musée sera dédiée aux artefacts paléontologiques, dont une partie proviendra des artefacts illégalement exportés.
- **A priori, cette remise n'est pas un cas isolé, car d'autres fossiles de ce type ont précédemment été remis aux autorités de Mongolie, pouvez-vous nous en parler ?**

La Mongolie a rapatrié des États-Unis, respectivement en 2013, 2015, 2017, 2020 et 2024, des fossiles paléontologiques exportés illégalement. Ces fossiles ont été remis au Musée d'Histoire Naturelle à Oulan-Bator.

- **La Mongolie est-elle régulièrement victime de pillage de son patrimoine ?**

Les institutions de recherche mongoles ont publié une étude indiquant que de nombreux objets liés à l'histoire et à la culture mongoles se trouvent dans divers pays du monde. En 2023–2024, un catalogue en 12 volumes a été publié sur les objets liés à la Mongolie, en collaboration avec des institutions de recherche de pays tels que la Russie, la Norvège, Taïwan, le Japon, l'Allemagne, la Hongrie, le Danemark et la Norvège.

Pour ce qui concerne les artefacts paléontologiques, il y a eu cinq cas de rapatriement après un passage illégal de la frontière mongole, tous issus d'une coopération avec les États-Unis :

84 pièces constituant la première série, emballées dans 14 caisses – 17 mai 2013

834 pièces de petites parties, emballées dans 27 caisses – 21 avril 2015

8 pièces emballées dans 7 caisses – 18 janvier 2017

179 pièces de parties fossilisées protégées dans 11 caisses – 30 juin 2020

1022 pièces dans 22 caisses contenant 16 fossiles de dinosaures appartenant à 6 espèces, réceptionnées, intégrées dans le circuit de recherche, remises au musée et exposées au public – 19 février 2024

À l'avenir, il est prévu de collecter des informations et de coopérer pour récupérer d'éventuels artefacts aux États-Unis et dans d'autres pays. Parmi les cas potentiels figurent :

Le collectionneur et chercheur belge Pascal Godefroit nous a contactés pour informer qu'un fossile (*Halszkaraptor*) issu de sa collection et originaire de Mongolie doit être restitué. Il a également indiqué posséder plusieurs autres fossiles encore peu étudiés et a pris contact avec le ministère de la Culture pour les renvoyer en Mongolie.

Un squelette complet de *Tarbosaurus* provenant de Mongolie est conservé au « Musée des Confluences » à Lyon (France).

Un autre crâne de *Tarbosaurus* a été confisqué par les douanes françaises, mais récemment restitué à son propriétaire (un collectionneur français), qui en a fait don au musée Paléospace de Villers-sur-Mer.

La Mongolie œuvre activement à la création d'un cadre juridique et politique dédié à la conservation du patrimoine culturel et met à jour les textes réglementaires. L'importance du patrimoine culturel est inscrite dans la Constitution de Mongolie. Les lois de la Culture, de la protection du patrimoine culturel et celle des musées » ont été adoptées et sont appliquées. Les réglementations relatives à ces activités sont intégrées dans 56 lois nationales.

Ces dernières années, le gouvernement mongol a accordé une attention particulière à la création, à la structuration et au développement d'unités spécialisées dans la lutte contre les crimes liés au patrimoine culturel au sein de la police, du service de renseignement et des douanes mongols.

Le commerce illicite de biens et objets culturels demeure l'un des problèmes graves menaçant le patrimoine culturel commun de l'humanité. Il cause des dommages matériels et moraux, affaiblit l'intégrité des valeurs culturelles et peut nuire à la cohésion sociale et à la sécurité internationale.

Un exemple récent est l'organisation d'une formation-échanges internationaux les 27–28 novembre 2025 visant à réduire ces risques et à renforcer les capacités des institutions concernées. Cette initiative a été menée conjointement par le Bureau de l'UNESCO pour l'Asie de l'Est, la Commission nationale mongole pour l'UNESCO, le ministère de la Culture, des Sports, du Tourisme et de la Jeunesse, ainsi que l'Agence nationale de Police.

Six représentants de la Délégation de l'UNESCO pour l'Asie de l'Est, de l'Administration générale des douanes de la République populaire de Chine, du Service du patrimoine de la République de Corée, de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), du Département d'enquête sur l'art de la police criminelle bavaroise et de l'Office central français de lutte contre le trafic illicite de biens culturels (OCBC) ont participé en personne et ont présenté leurs travaux. Des représentants d'INTERPOL, d'UNIDROIT, du Département pour la

lutte contre les crimes contre le patrimoine culturel du ministère de la Culture et du Tourisme de la République de Türkiye et du Corps des Carabinieri italiens ont participé en ligne et partagé leurs expériences.

Du côté mongol, 35 représentants du ministère de la Culture, des Sports, du Tourisme et de la Jeunesse, du ministère de la Justice et des Affaires intérieures, de l'Administration générale des douanes, de l'Administration générale de la protection des frontières, du Centre national du patrimoine culturel, du Service général de renseignement, du Bureau du procureur général et du Service de police criminelle, ainsi que des tribunaux criminels de première instance, ont participé en personne. Par ailleurs, 21 spécialistes provinciaux du patrimoine culturel et des policiers locaux ont participé en ligne.

Au cours de la formation-discussion, les participants ont approfondi leurs connaissances des normes internationales, des réglementations juridiques et des méthodes d'enquête liées à la lutte contre le trafic illicite de biens culturels. Ils ont également examiné les bonnes pratiques régionales et internationales et les possibilités de coopération, contribuant ainsi à renforcer la coordination future.

- **Quelles sont les sanctions encourues en Mongolie pour des personnes ou des réseaux qui feraient sortir illégalement le patrimoine culturel ou naturel du pays.**

En fonction des délits commis, les sanctions graves sont prévues par les lois pénales mongoles, variant d'une peine d'amende jusqu'à une peine de prison ferme.

- **Pouvez-vous nous expliquer pourquoi il est important pour la Mongolie de récupérer ces fossiles ? Quelles actions la Mongolie mène-t-elle pour protéger son patrimoine paléontologique ?**

Ce rapatriement permettra à la communauté des chercheurs mongols et internationaux les recherches renforcées, la connaissance de l'éducation scientifique à la génération future, et incarne aussi la récupération d'un héritage volé et nourrira un sentiment de fierté culturelle et identitaire.

LIENS UTILES – Photos et Vidéos

Les photos :

<https://www.flickr.com/gp/douanefrance/BWvK74N531>

Les vidéos :

<https://www.swisstransfer.com/d/b4fa2dd5-0270-44d4-b654-e08086f9ab4a>

<https://youtu.be/ZhUhJuPUG7U>